



Attention circulaire importante à tous les syndicats

Le 09/09/2010

- Chimie
- Caoutchouc
- Industrie Pharmaceutique
- Répartition Pharmaceutique
- Droguerie Pharmaceutique
- Instruments à écrire
- Laboratoires d'Analyses Médicales
- Navigation de Plaisance
- Officines
- Pétrole
- Plasturgie
- Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques

Retraite à 60 ans : continuons la lutte On va gagner

La journée d'actions du 7 septembre s'est traduite par une mobilisation inégalée depuis de nombreuses années.

La CGT a recensé 2 735 000 manifestants dans 213 manifestations, dont certaines ont dû être annulées du fait des intempéries. Les salariés de nos industries se sont mobilisés de façon importante tant dans les manifestations que par les actions de grève avec arrêt des productions. Constatant le succès de la mobilisation, le chef de l'Etat, s'exprimant devant les ministres réunis en conseil, tout en reconnaissant les préoccupations exprimées mardi dans la rue, ne cède pas pour l'instant sur le fond de sa réforme concernant l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans.

Les manœuvres visant à faire diversion sont :

- ⇒ **Abaissement du taux d'incapacité médicalement constatée de 20 à 10 % (Pénibilité),**
- ⇒ **"Amélioration" du dispositif pour les carrières longues,**
- ⇒ **Un geste pour les mères de famille travaillant dans la fonction publique ayant eu 3 enfants.**

Alors qu'il serait politiquement envisageable de retirer la réforme, l'obstination du chef de l'Etat démontre que celui-ci est véritablement le Président des patrons, pas celui des français.

Un Président qui se vante, si la loi passe, de liquider toute anticipation à la retraite avant 60 ans : Avis aux travailleurs postés !

Si cette loi devait voir le jour, elle s'inscrirait sous la pression du capital et des marchés financiers pour :

- Récupérer la manne financière que représente la protection sociale au profit de la capitalisation,**
- Augmenter la période de vie au travail avec l'exploitation capitaliste.**

Nous sommes engagés dans un rapport de forces sur un des enjeux essentiels de notre société : la Protection Sociale. Le calendrier parlementaire a été accéléré : début octobre, les débats au Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) seront clos ; la commission mixte paritaire se réunira dans la foulée.

Fédération Nationale des
Industries Chimiques Cgt.
Case 429 -263, rue de Paris
93514 Montreuil cedex.



Le 23 septembre sera une journée de grèves et de manifestations, nous n'avons que quelques jours pour la réussir.

Le 15 septembre est annoncé comme un jalon, une journée d'interpellation des députés.

La FNIC-CGT considère que, face à ce démantèlement programmé des retraites, nous n'avons pas d'autre choix que de durcir les mouvements, d'augmenter le rapport de forces, notamment par de nouvelles actions de grève.

La question de la grève reconductible se pose de plus en plus. Nos industries font partie des professions qui doivent se préparer à la mettre en œuvre, à commencer par interpeler les salariés sur cette question.

Le 15 septembre doit être une journée d'actions pouvant aller jusqu'à la grève, d'interpellations de nos directions d'entreprises, mais aussi de débats avec les salariés sur la possibilité de grèves reconductibles à partir du 23 septembre en lien avec d'autres professions.

La FNIC-CGT va contacter les organisations de la CGT susceptibles d'envisager sérieusement cette éventualité.

Nous aurons besoin des remontées d'informations du terrain, dans la Chimie, le Pétrole, le Caoutchouc, l'Industrie pharmaceutique, la Plasturgie, et les autres branches de la Fédération sur l'état d'esprit des syndicats et des salariés.

Dans ce cadre, la FNIC-CGT, convaincue que les salariés attendent beaucoup de la CGT pour gagner sur les retraites et sur le reste, appelle l'ensemble de ses syndicats à la mise en œuvre des propositions de cette circulaire.